



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Demande de soutien à un dispositif original - Lutte contre les déserts médicaux

Question orale n° 925

Texte de la question

M. Fabien Roussel attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la création d'un dispositif original de lutte contre les déserts médicaux à Saint-Amand-les-Eaux.

Texte de la réponse

DÉSERTIFICATION MÉDICALE À SAINT-AMAND-LES-EAUX

Mme la présidente. La parole est à M. Fabien Roussel, pour exposer sa question, n° 925, relative à la désertification médicale à Saint-Amand-les-Eaux.

M. Fabien Roussel. Malgré l'ampleur des besoins, les déserts médicaux s'étendent. Bon nombre de médecins ne trouvent pas de successeurs au moment de leur départ à la retraite.

Forte de ce constat, ma ville, la commune de Saint-Amand-les-Eaux, les médecins et l'hôpital ont bâti ensemble un projet d'intégration médicale destiné à faciliter l'installation des jeunes médecins. Celui-ci fonctionne plutôt bien. Six jeunes praticiens s'installeront d'ici à la fin de l'année 2021, dont trois avant la fin d'année. Une jeune médecin, installée grâce à ce dispositif, reçoit déjà plus de 800 patients.

Les patientèles des médecins partis à la retraite, qui sont habituellement orphelines, seront ainsi reprises par leurs successeurs.

Ce projet social d'intégration médicale – PSIM –, dénommé ainsi par l'association des médecins généralistes et spécialistes de l'Amandinois, vise à offrir des perspectives d'installation aux futurs médecins avant même la fin de leurs études. Si ceux-ci devaient habituellement assurer des remplacements durant sept ans en moyenne avant l'ouverture de leur cabinet, ils peuvent désormais exercer une activité pérenne dès l'obtention de leur thèse.

Grâce au PSIM, les jeunes praticiens intègrent un réseau médical au sein duquel ils profitent de l'accompagnement et des conseils de leurs pairs, notamment des plus âgés, dont l'ambition est de transmettre le savoir-faire et les connaissances acquis durant leur carrière.

Ces jeunes médecins sont déchargés des tâches administratives, très chronophages, liées à la gestion d'un cabinet. Celles-ci sont accomplies par une secrétaire, l'hôpital assurant la logistique matérielle nécessaire au démarrage de l'activité du praticien.

Enfin, la commune accorde une subvention au médecin durant ses trois premières années d'exercice pour l'accompagner dans son installation dans la ville – 9 000 euros par an, soit 27 000 euros au total. Même si cette somme est modeste par rapport à d'autres investissements de l'ARS et des collectivités – pour créer des

maisons de santé, par exemple, qui coûtent bien plus cher –, elle représente une dépense de taille pour une commune moyenne, surtout si elle doit être multipliée pour bénéficier à six médecins !

Nous tenions à vous faire connaître cette expérience positive et innovante dans l'espoir de recueillir le soutien du ministère et de l'ARS, peut-être au travers d'une labellisation de cette démarche mais aussi d'une aide financière afin d'alléger l'engagement de la ville dont ce n'est pas la vocation première.

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des armées.

Mme Geneviève Darrieussecq, *secrétaire d'État auprès de la ministre des armées*. Afin de lutter contre les déserts médicaux et de pallier la rareté des médecins, la ministre des solidarités et de la santé ainsi que la ministre de l'enseignement supérieur ont décidé d'augmenter le nombre d'étudiants en médecine et de supprimer le numerus clausus. Néanmoins, les effets de cette décision ne se feront pas sentir avant une dizaine d'années.

Vous présentez une initiative particulièrement intéressante, puisque les acteurs locaux de votre ville ont créé un écosystème favorable de nature à attirer les jeunes médecins : PSIM. Cela semble être un succès.

L'ARS doit être très attentive à l'accompagnement particulier et à l'environnement que vous avez créé dans votre territoire.

Votre projet est l'illustration parfaite des complémentarités entre politiques locales – les élus locaux connaissent le terrain – et étatiques.

Je peux vous assurer que l'ARS prendra contact, si ce n'est déjà fait, avec votre commune de Saint-Amand-les-Eaux ainsi qu'avec les professionnels de santé libéraux concernés pour évoquer les modalités de soutien et de pérennisation de ce dispositif innovant.

Il faut conforter ce qui marche, voire le dupliquer ailleurs lorsque cela est possible. Nous devons tous être conscients de l'importance d'accompagner les actions publiques volontaristes.

Données clés

Auteur : [M. Fabien Roussel](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 925

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2020](#)

Réponse publiée le : 5 février 2020, page 673

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [28 janvier 2020](#)